

Mardi 7 mars 2023

Discours S.E. Mme Anne EASTWOOD, Ambassadeur de Monaco en Italie

NO JUSTICE WITHOUT LIFE

13th International Congress of Justice Ministers

Sant' Egidio – 1st March 2023

Welcome Greeting by Amb. Anne EASTWOOD, Principality of Monaco

Excellence,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les représentants des autorités et organismes invités,
Chers amis,

Je suis particulièrement heureuse de prendre la parole ce matin à la suite de mon Collègue suisse, pour souhaiter à toutes les délégations présentes la bienvenue à ce 13ème Congrès international des Ministres de la Justice autour du thème « No Justice Without Life ».

Voilà plusieurs décennies que, dans l'attachement aux valeurs chrétiennes qui fondent son action, la communauté de Sant' Egidio milite pour faire progresser au plan international la cause de l'abolition de la peine de mort. La Principauté de Monaco est fière de soutenir cette initiative et je remercie le Président Marco IMPAGLIAZZO et Cesare ZUCCONI, de nous y associer en ouverture de vos débats.

La peine de mort est un sujet qui a toujours hanté la justice pénale dans le monde. Beaucoup d'écrits ont été consacrés à cette pratique, que ce soit au plan juridique, politique, philosophique ou encore religieux. Bien que son abolition se heurte toujours à de fortes résistances culturelles ou politiques dans certaines régions, d'importants progrès ont été accomplis sur ce volet essentiel de la défense des droits humains. Un grand nombre de pays s'accordent aujourd'hui à reconnaître que le recours à la peine de mort n'est pas compatible avec le droit à la vie et constitue un châtement cruel et non dissuasif, d'autant plus condamnable qu'il peut être source d'erreurs judiciaires irréversibles. Sur les 193 Etats membres que comptent les Nations Unies, près des 3/4 ont désormais banni de telles exécutions en droit ou en fait.

Cette tendance s'est dessinée progressivement alors même qu'en 1962, lorsque Monaco devenait le 10^{ème} pays au monde à abolir totalement cette peine dans sa Constitution, plus des 2/3 des pays l'avaient inscrite dans leur arsenal juridique et/ou la pratiquaient encore. Un pas vers l'abolition universelle qui se concrétise d'année en d'année, comme en témoigne le soutien grandissant à la Résolution des Nations Unies pour un « *moratoire sur l'application de la peine de mort* », coparrainée par 72 Etats dont Monaco lors de sa première présentation en 2007 et qui a été ralliée par 125 Etats en décembre dernier.

La Principauté de Monaco demeure un acteur engagé dans ce combat, qui passe nécessairement par l'écoute et le dialogue pour convaincre les pays réticentistes qu'il est possible de protéger la société contre les crimes sans avoir recours à cette forme délétère de violence étatique et que l'abolition de la peine de mort est un acte de justice, de compassion et de responsabilité.

En ce sens, ce Congrès tout comme d'autres initiatives de la société civile à l'instar du « Congrès mondial contre la peine de mort » ont démontré qu'ils avaient véritablement le pouvoir de changer la donne.

Avec l'accroissement de l'insécurité et de la peur, mais face également à la tentation de certains pays d'utiliser la peine de mort comme outil de contrôle et de rétorsion à des fins politiques, il nous faut éviter la menace d'un retour en arrière qui serait synonyme de recul des consciences et qui nous ferait perdre de vue l'exigence morale qui s'attache à ne pas combattre le mal par le mal, et à rester humain même face aux actes les plus inhumains.

Je ne doute pas que vos échanges contribueront à encourager les initiatives qui continuent de voir le jour dans de nombreux pays pour éliminer la peine de mort en droit ou en pratique et permettre que le droit pénal s'exerce en conformité à la fois avec la dignité humaine et l'impératif d'une prévention et d'une répression efficaces.

Je vous souhaite une réunion productive et vous remercie de votre attention.